

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2017/62-PR

Juin 2017

- AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,  
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur l'avant-projet et le projet de limites maximales de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (à l'étape 5/8 et 8)**
- DATE LIMITE:** 15 juin 2017
- OBSERVATIONS:** Secrétariat du Codex  
Commission du Codex Alimentarius  
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Courriel : [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

1. Les membres et observateurs, comme mentionnés ci-dessus, sont invités à présenter des observations, en particulier quant à leur appui lors de l'adoption finale, à l'étape 5/8 et 8, par la quarantième Session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2017).
2. Les limites maximales de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale sont disponibles aux annexes II et III du rapport de la quarante-neuvième session<sup>1</sup> du Comité sur les résidus de pesticides ([REP17/PR](#)).<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Le rapport de la quarante-neuvième session du CCPR est disponible sur le site Internet à:  
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings-reports/detail/en/?meeting=CCPR&session=49>

<sup>2</sup> REP17/PR, par. 110